

CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS (CCEPS)

CANDIDATS DOMICILIES EN REGION AUVERGNE RHONE ALPES (AURA)

Le Certificat de Capacité pour Effectuer les Prélèvements Sanguins (CCEPS) s'adresse uniquement aux titulaires des titres et diplômes, obtenus en France, permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical.

Il est délivré aux candidats ayant réussi les 3 épreuves suivantes :

- ➡ Une épreuve théorique
- ➡ Un stage : réalisation de 40 prélèvements sanguins et formation de niveau 2 aux gestes et soins d'urgence
- ➡ Une épreuve pratique de prélèvements sanguins effectués en présence d'un jury

EPREUVE THEORIQUE

∞ **1 session par an (1^{er} trimestre)**

∞ **3 sites d'inscription**

- ⇒ Chambéry
- ⇒ Clermont Ferrand
- ⇒ Lyon

EPREUVES PRATIQUES

Site de LYON

∞ **2 grandes sessions en septembre/octobre**

- ⇒ 28 candidats maximum par session
- ⇒ Inscription libre au moment des inscriptions

∞ **4 petites sessions organisées dans l'année**

- ⇒ 5 candidats maximum par session
- ⇒ Proposition par le site de Lyon aux candidats en attente d'une session

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES

Le CCEPS n'est pas accessible aux candidats titulaires d'un diplôme étranger (reconnaissance ENIC-NARIC non valable). Seuls les techniciens de laboratoire titulaires d'un des titres ci-dessous peuvent faire acte de candidature aux épreuves du CCEPS :

Liste des diplômes ou titres :

- ☼ Diplômes d'Etat : → DE de technicien de laboratoire médical
→ DE de laborantin d'analyses médicales
→ DE de technicien en analyses biomédicales
- ☼ Licence professionnelle Bachelor Universitaire de Technologie spécialité génie biologique, parcours biologie médicale et biotechnologie
- ☼ Brevets de Technicien Supérieur : → BTS agricole option ANABIOTEC
→ BTS biochimiste devenu BTS « bioanalyses et contrôles »
→ BTS d'analyses biologiques, devenu BTS analyses de biologie médicale
→ BTS de biotechnologie
- ☼ Diplômes Universitaire de Technologie : → DUT spécialité biologie appliquée option analyses biologiques et biochimiques
→ DUT génie biologique option analyses biologiques et biochimiques
- ☼ Diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie du Conservatoire National des Arts et Métiers
- ☼ Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques, spécialité analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte
- ☼ Diplôme de technicienne de laboratoire de biochimie-biologie clinique délivré par l'école supérieure de techniciennes de biochimie-biologiste de la faculté catholique des sciences de Lyon
- ☼ Certificat de formation professionnelle de technicien supérieur physicien chimiste délivré par le ministère du travail.
- ☼ Titres ou diplômes figurant dans l'arrêté du 4 novembre 1976 et délivrés avant le 31 décembre 1995

NB : les élèves inscrits en dernière année d'études préparatoires aux diplômes permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire sont autorisés à se présenter à l'épreuve théorique et, en cas de succès à effectuer le stage. Ils ne peuvent se présenter à l'épreuve pratique qu'après avoir obtenu leur diplôme.

L'EPREUVE THEORIQUE

L'épreuve théorique est une épreuve écrite et anonyme notée sur 20 points, d'une durée d'1 heure. Elle permet de tester les connaissances du candidat sur les contenus du programme défini par l'arrêté du 13 mars 2006. Pour notre Région l'épreuve se présente sous forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM).

⇒ Pour être admis au stage, **la note minimale exigée est de 12/20.**

Pour information : une formation théorique complémentaire gratuite, uniquement pour les inscrits, est proposée par l'ARS AURA en collaboration avec l'URPS des biologistes. La date vous sera communiquée à la fin des inscriptions, puis un lien teams sera adressé aux inscrits par mail 2/3 jours avant.

LE STAGE

Le stage doit être effectué dans un délai maximum de 2 ans après la validation de l'épreuve théorique.

Avant de débiter son stage, le candidat doit être à jour de ses vaccinations, il doit effectuer un dosage sérologique prouvant son immunisation contre l'hépatite B.

Le stage comprend :

- Une formation de niveau 2 aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) : il appartient au candidat de prendre contact avec un organisme dispensant cette formation (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)
- La réalisation de 40 prélèvements de sang veineux ou capillaires, dont 30 au pli du coude, effectués sur une période de 3 mois maximum.

Le stage peut s'effectuer dans :

- Un service d'un établissement public de santé ou d'un établissement de santé privé d'intérêt collectif,
- Un centre d'information, de dépistage, de diagnostic des infections sexuellement transmissibles,
- Un établissement de transfusion sanguine,
- Un laboratoire de biologie médicale,

Il appartient au candidat de trouver son lieu de stage et d'adresser à l'IFSI dans un délai de 2 semaines minimum avant le début du stage : l'accord de l'établissement d'accueil précisant les dates et le lieu du stage. Par la suite, une convention de stage sera signée entre le stagiaire, le maître de stage et l'IFSI.

Aucun stage ne doit être réalisé sans l'envoi des documents au préalable, sans convention et sans carnet. Bien être vigilant aux périodes de fermeture du secrétariat (2 semaines à Noël et 4 semaines l'été – les dates seront précisées suffisamment à l'avance sur le site internet).

Le maître de stage tient pour chaque candidat un carnet individuel (fourni par l'IFSI) sur lequel sont portées les dates des séances auxquelles le candidat a participé et le nombre de prélèvements effectués par séance. A l'issue du stage, le maître de stage retourne à l'IFSI le carnet individuel du candidat.

⇒ Pour être autorisé à se présenter à l'épreuve pratique le candidat doit :

- **Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 au stage pratique,**
- **Etre titulaire de l'AFGSU niveau 2**
- **Etre titulaire du diplôme permettant l'exercice en qualité de technicien de laboratoire**

En cas d'échec au stage, le candidat est autorisé à recommencer le stage dans la limite d'une fois.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique doit être effectuée dans un délai de 2 ans après la fin du stage et consiste à effectuer devant un jury : 3 prélèvements sanguins dont deux au pli du coude.

⇒ Pour être déclaré reçu, le candidat doit avoir obtenu **une note égale ou supérieure à 12/20.**

En cas d'échec, le candidat peut se présenter à nouveau à l'épreuve pratique dans la limite d'une fois.

En cas d'échec à l'issue de la 2^{ème} présentation, le candidat perd le bénéfice de la validation de l'épreuve théorique et du stage et il doit recommencer l'ensemble des épreuves.

Les candidats ayant validé l'épreuve théorique et le stage dans une autre région ne peuvent pas s'inscrire dans notre institut pour l'épreuve pratique. Ils doivent réaliser l'ensemble des épreuves dans la même région et le même établissement. Un transfert de dossier n'est envisageable qu'après l'épreuve théorique.

Il n'y a pas de transfert de dossier au sein d'une même région. Bien choisir le centre d'inscription au moment de l'épreuve théorique.

➡ Télécharger le formulaire d'inscription (dater et signer) et joindre les documents demandés.

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à renvoyer à l'institut avant la date limite à l'adresse suivante : IFSI HÔPITAL ST JOSEPH ST LUC – 42 bis rue Pr Grignard – 69007 LYON

Inscription à l'épreuve écrite

- ✓ Formulaire d'inscription
- ✓ Lettre de candidature avec les coordonnées complètes du candidat
- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ Justificatif de domicile en région ARA (quittance de loyer, facture téléphone/électricité/gaz)
- ✓ Photocopie titre ou diplôme requis (ou un certificat de scolarité si vous êtes inscrit en dernière année)
- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- ✓ 3 timbres au tarif en vigueur

Réalisation du stage

- ✓ Courrier avec vos coordonnées : nom, prénom, adresse, mail, téléphone, date et lieu de naissance,
- ✓ Accord de stage de l'établissement d'accueil précisant vos nom et prénom, les dates de stage et l'adresse de l'établissement pour l'envoi des conventions
- ✓ Attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile et professionnelle dans le cadre du stage
- ✓ Photocopie du carnet de vaccination ou certificat médical de vaccinations (DT Polio/BCG/Hépatite B)
- ✓ Photocopie des résultats du dosage sérologique des anticorps anti-HBs

Inscription à l'épreuve pratique

- ✓ Formulaire d'inscription
- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ Carnet de stage complété
- ✓ Photocopie de l'AFGSU de niveau 2
- ✓ Photocopie du titre ou du diplôme requis
- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- ✓ 2 timbres au tarif en vigueur

Inscription par ordre d'arrivée du dossier complet et dans la limite des places disponibles.



Le secrétariat ne fait pas de confirmation de réception de dossier, si vous souhaitez un accusé de réception merci d'adresser votre dossier en lettre suivie.

Les convocations aux épreuves seront envoyées par courrier 15 jours avant la date. Si vous n'avez rien reçu 5 jours avant la date de l'épreuve, merci d'adresser un mail au secrétariat de l'institut de formation : cceps-rhone@saintjosephsaintluc.fr.